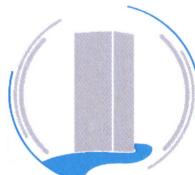


01 AOUT 2018



الوکالة الحضریة للرباط و سلا  
+٣٥٢.٤٠٦.٥٥١ | QQE.E OM.  
AGENCE URBAINE DE RABAT-SALE

## DECISION

La Directrice Générale de l'Agence Urbaine de Rabat-Salé ;

- Vu le dahir portant loi n° 1-93-51 du 22 Rabia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les Agences Urbaines ;
- Vu le décret n° 2-93-67 du 4 Rabia I 1414 (21 septembre 1993) pris pour l'application du dahir susvisé ;
- Vu le décret n° 2-93-888 du 6 hijja 1414 (17 mai 1994) relatif à l'Agence Urbaine de Rabat-Salé ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'Agence Urbaine de Rabat-Salé ;
- Vu l'organisation structurelle de l'Agence Urbaine de Rabat-Salé, visée le 15 décembre 2011 par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu la circulaire n° 7/2013 du 29 avril 2013, de Monsieur le Chef du Gouvernement relative aux modalités de nomination aux postes de responsabilité au sein des Etablissements publics ;
- Vu les nécessités de service.

## Décide

**Article 1 :** L'Agence Urbaine de Rabat-Salé lance un appel à candidature pour occuper le poste de Directeur des Opérations Foncières et d'Aménagement Urbain.

**Article 2 :** Les missions relatives au poste à pourvoir, ainsi que les conditions requises sont précisées dans l'avis d'appel à candidature en annexe. *(Signature)*

**Article 3 :** Les candidats répondant aux conditions exigées et qui seront retenus à l'issue de la présélection, sur dossier, seront convoqués pour un entretien oral devant une commission désignée à cet effet.

**Article 4 :** Les candidats intéressés doivent adresser leur dossier de candidature, sous enveloppe fermée, portant le nom, prénom et l'intitulé du poste pourvu, par voie postale ou au Bureau d'ordre, à l'Agence Urbaine de Rabat-Salé, sise à angle Avenue AL Araar et rue Al Jaouz, Secteur16, Hay Ryad-Rabat, B.P 2006, au plus tard, le **10 septembre 2018 à 16 heures** (cachet de la poste fait foi).

La présente décision, la liste des candidats admis à passer l'entretien oral et la liste nominative du candidat admis définitivement seront affichées sur le portail [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma) et sur le site web de l'Agence Urbaine de Rabat-Salé [www.aurs.org.ma](http://www.aurs.org.ma).

L'INDECTRICE GÉNÉRALE  
DE L'AGENCE URBAINE DE RABAT-SALÉ

Khaddouj GUENOU



**ANNEXE**  
**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE**

**POSTE : DIRECTEUR DES OPERATIONS FONCIERES ET D'AMENAGEMENT URBAIN**

**1 PROFIL DU POSTE :**

Sont concernés par cet appel à candidature, les cadres de la fonction publique, des établissements publics ou des collectivités locales classés au moins au grade d'Architecte, d'Ingénieur d'Etat ou d'Administrateur de deuxième grade qui remplissent les conditions ci-après.

**2 EXPERIENCES PROFESSIONNELLES :**

Avoir une expérience professionnelle de 10 ans au moins ayant un rapport avec le poste à pourvoir et avoir une expérience en tant que chef de département de 3 ans minimum.

**3 COMPETENCE ET QUALITES REQUISES :**

- Dynamique, motivé et sérieux ;
- Compétences managériales et relationnelles ;
- Bonne faculté d'analyse, de synthèse et d'initiative ;
- Autonomie dans l'organisation du travail ;
- Capacité d'encadrement ;
- aisance rédactionnelle ;
- Sens de l'observation ;
- Esprit d'écoute et capacité de dialogue ;
- Capacité à gérer les conflits.

**4 DESCRIPTION DU POSTE :**

- Définir la stratégie foncière par des politiques appropriées en vue d'atteindre les objectifs fixés ;
- Préparer et présenter le programme pluriannuel d'intervention foncière ;
- Préparer et présenter le budget (en collaboration avec le Département Administratif et Financier) ;
- Préparer et présenter le rapport d'activité annuel ;
- Etudier la faisabilité et l'opportunité des opérations foncières ou d'aménagement ;
- Piloter la réalisation des opérations engagées de l'amont à l'aval ;
- Veiller à la gestion du patrimoine foncier et immobilier ;
- Préparer les contrats, les marchés, les actes d'aliénation d'acquisition ou de location (en collaboration avec les services juridiques) ;

- Négocier à l'amicable les acquisitions foncières et immobilières ;
- Mettre en œuvre l'Observatoire Foncier des transactions ;
- Mobiliser les alliés et les partenaires pour l'appui de la stratégie foncière (Collectivités Locales, l'association des professionnels de l'immobilier, Autorités Locales, les Domaines, autres acteurs privés) ;
- Assurer la coordination entre les entités relevant de la Direction ;
- Développer des outils de contrôle efficace.

**Le Directeur des Opérations Foncières et d'Aménagement Urbain devra en outre :**

- Superviser les différentes entités rattachées à cette Direction ;
- Encadrer et développer les ressources humaines relevant de la Direction (participation au recrutement, formation, évaluation, ...) ;
- Evaluer et suivre la performance de la Direction ;
- Garantir la mise en œuvre de la politique qualité de l'Agence Urbaine.

## 5 **CONDITIONS REGLEMENTAIRES :**

- Etre de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de 45 ans au plus, sauf pour le personnel détaché.

## 6 **DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Une demande de candidature manuscrite ;
- Un Curriculum Vitae (CV) détaillé (précisant les compétences, formation, parcours académique et professionnel) ;
- Une note rédigée par le candidat précisant ses motivations ;
- Un plan d'action décrivant l'approche et la méthodologie organisationnelle ;
- Une copie légalisée de la Carte d'Identité Nationale (CIN) ;
- Une copie légalisée du Baccalauréat ;
- Une copie légalisée du ou des diplômes requis ou un diplôme équivalent accompagné d'une copie certifiée conforme de l'équivalence ;
- Une copie légalisée des attestations de travail justifiant l'expérience demandée ;
- Un engagement sur l'honneur signé par le candidat afin de veiller à la moralité de fonctionnement et de la gestion de la Direction.

~~LA DIRECTRICE GÉNÉRALE  
DE L'AGENCE URBAINE DE RABAT-SALÉ~~  
Khaddouj GUENOU